



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-deuxième session

# 182 EX/51

PARIS, le 20 juillet 2009  
Original français/anglais

Point 51 de l'ordre du jour provisoire

## **RECOURS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES AU SUJET DE LEURS PROPOSITIONS RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DES ANNIVERSAIRES AUXQUELS L'UNESCO POURRAIT ÊTRE ASSOCIÉE EN 2010-2011**

### **Résumé**

Conformément à la décision 159 EX/7.5, le Directeur général présente au Conseil exécutif les propositions révisées des États membres relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée en 2010-2011.

Les incidences financières et administratives des activités présentées s'inscrivent dans les limites du C/5.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 12.

## I. INTRODUCTION

1. Conformément à la procédure adoptée par la décision 159 EX/7.5 (159<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, mai 2000) pour établir la liste des anniversaires proposés par les États membres et auxquels l'UNESCO pourrait être associée, les États membres concernés ont disposé d'un délai statutaire de deux mois à compter de la dernière session du Conseil exécutif pour reformuler éventuellement leurs demandes portant sur des anniversaires non retenus par sa 181<sup>e</sup> session. Cette possibilité s'appliquait uniquement aux propositions formulées avant le 15 janvier 2009.

2. **Neuf recours ont ainsi été présentés** au Secrétariat par huit États membres : l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kazakhstan, la Lettonie, les Philippines, la République démocratique du Congo, la République tchèque, la Thaïlande et l'Ukraine. De plus, les autorités de l'Azerbaïdjan ont informé le Secrétariat que leur pays souhaitait s'associer avec le « 750<sup>e</sup> anniversaire du début de la carrière de Khaje Nasîr-ud-Dîn Tûsî, scientifique (1201-1274) », anniversaire proposé par la République islamique d'Iran et déjà retenu par la 181<sup>e</sup> session du Conseil exécutif (181 EX/Déc., 45).

3. Par ailleurs, la Grenade a soumis une nouvelle proposition : « 300<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Saint-Georges (1710) », et il est à noter que celle-ci permettra d'assurer un équilibre géographique souhaitable puisqu'ainsi toutes les régions auront soumis des propositions d'anniversaires d'autant qu'aucune autre proposition des pays des Caraïbes ne figure dans la liste actuelle (et depuis 2002).

4. Le Comité intersectoriel de sélection du Secrétariat a étudié l'ensemble des demandes et le Conseil exécutif est appelé à présent à examiner la liste des propositions reformulées et estimées recevables car conformes aux critères de sélection suivants, établis par la décision 159 EX/7.5 et amendés lors des 166<sup>e</sup> (166 EX/Déc., 9.3), 176<sup>e</sup> (176 EX/Déc., 47) et 179<sup>e</sup> (179 EX/Déc., 37) sessions du Conseil exécutif :

- (a) chaque anniversaire proposé devrait avoir un lien incontestable avec les idéaux et les missions de l'Organisation dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, des sciences sociales et humaines et de la communication et aller dans le sens du rapprochement des peuples, de la tolérance, des idéaux de paix, de dialogue des cultures et de compréhension mutuelle entre les peuples ;
- (b) la commémoration de la naissance, de l'indépendance ou du régime institutionnel d'un État ne sera pas prise en considération, de même que sera écarté l'anniversaire d'événements guerriers ;
- (c) l'anniversaire devrait se rapporter à des personnalités d'envergure véritablement universelle, présentées uniquement à titre posthume, et à des œuvres ou événements ayant une véritable portée mondiale ou au moins régionale, de façon à refléter les idéaux, les valeurs, la diversité des cultures et l'universalité de l'Organisation ;
- (d) l'anniversaire devrait être un cinquantenaire, un centenaire ou un de leurs multiples ; ce critère devrait cependant être appliqué avec une certaine souplesse ;
- (e) l'anniversaire devrait faire l'objet de manifestations d'ampleur nationale déjà planifiées et dotées de certains moyens pour leur organisation dans l'État membre ou les États membres directement concernés ;
- (f) toute proposition d'anniversaire impliquant plusieurs États devra être présentée par tous ;

- (g) les demandes portant sur des éléments du patrimoine immatériel - qui comprend les traditions et expressions orales ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales et les événements et rituels festifs ; les savoirs et les pratiques concernant la nature et l'univers ainsi que les techniques artisanales traditionnelles - ne seront pas prises en considération, car impossibles à dater dans le temps.

5. Le Directeur général soumet au Conseil exécutif, pour décision, les propositions reformulées qui figurent en section II, qui contient un descriptif de chaque anniversaire retenu avec les informations biographiques et historiques afférentes.

## II. DEMANDES DES ÉTATS MEMBRES JUGÉES RECEVABLES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

6. **La délégation permanente de la République tchèque auprès de l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **200<sup>e</sup> anniversaire de la création du Conservatoire de Prague**, en 2011. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

Créé en 1808 (mais ouvert au étudiants en 1811), le Conservatoire de Prague est l'une des écoles de musique les plus anciennes au monde et le premier établissement de formation musicale au sein de la Monarchie austro-hongroise. Dès le début, des musiciens européens de renom tels que Karl Maria von Weber, Hector Berlioz, Franz Liszt, Richard Wagner ou Clara Schumann, ont été invités à collaborer avec l'établissement. Ainsi, il devient avec le temps le « Conservatoire de l'Europe » ouvert à des talentueux élèves étrangers.

En 1891, le célèbre compositeur tchèque Antonín Dvořák dirige le département de composition, puis en 1901, de retour d'un long séjour à New York, il est chargé de sa Direction jusqu'à sa mort, en 1904.

Cette institution de formation musicale a également servi de modèle à la création d'écoles similaires à travers toute l'Europe ainsi qu'en Amérique du Nord, assurant ainsi le rayonnement international de la musique comme vecteur à la fois de dialogue, à travers la formation, et l'échange entre les artistes et futurs talents du monde entier (CLT).

7. **La délégation permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **50<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Patrice Emery Lumumba**, figure emblématique du panafricanisme (1925-1961), en 2011. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

Né en 1925 à Kisangani, en République démocratique du Congo, Patrice Lumumba, l'un des précurseurs du panafricanisme, leader de la société civile et homme politique congolais, a consacré sa vie à l'éducation civique des citoyens pour faire valoir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à leur émancipation.

Autodidacte, Patrice Lumumba a été journaliste et activiste dans les mouvements associatifs. Sa participation au Premier Congrès panafricain à Accra, en 1958, marque son entrée en politique, comme leader du Mouvement National Congolais (MNC), puis vainqueur des élections à la suite de l'indépendance du Congo, Patrice Lumumba est nommé Premier Ministre. Il disparaît tragiquement en janvier 1961 deux mois après sa prise de fonction.

Père fondateur de la nation congolaise, la célébration du cinquantenaire de la mort de Patrice Lumumba s'explique par son engagement et la portée de son action en faveur de la libération de l'Afrique par la voie du dialogue et de la démocratie. Pour la jeunesse africaine,

Patrice Lumumba incarne l'espoir d'un avenir prometteur d'une Afrique qui, malgré le poids de l'histoire coloniale, pouvait prendre en main sa destinée et bénéficier de ses riches ressources naturelles.

La portée internationale de l'action de Patrice Lumumba peut être témoignée par la toponymie des villes, la bibliographie et la cinématographie sur lui. Sa vie a été la source d'inspiration pour de nombreux artistes, dont Aimé Césaire dans sa célèbre œuvre « Une saison au Congo ».

Figure incontournable de l'histoire contemporaine de l'Afrique, les célébrations autour de Patrice Lumumba, prévues par les autorités congolaises, donneront l'occasion à la communauté éducative, scientifique et culturelle d'initier des activités pouvant s'inscrire dans le cadre du lancement du projet sur l'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique et le programme sur le patrimoine de la libération de l'Afrique.

Ainsi, l'association de l'UNESCO aux célébrations du cinquantenaire de la mort de Patrice Lumumba se justifie par le rôle qu'il a joué dans le mouvement panafricain, par son action pour le respect des droits de l'homme, notamment la défense de la liberté d'expression, du droit à l'autodétermination et la solidarité entre les peuples (AFR).

**8. La Secrétaire d'État à l'éducation et aux ressources humaines, Présidente de la Commission nationale de la Grenade pour l'UNESCO**, a demandé que l'Organisation s'associe au **300<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Saint-Georges (1710)**, en 2010. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire ; le descriptif s'y rapportant figure ci-après :

La construction du quartier historique de Saint-Georges a pris fin avec l'ajout de plusieurs bâtiments administratifs en 1710. La ville a été conçue selon un système de quadrillage, autour d'une place centrale, et s'est développée principalement au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'aménagement urbain est demeuré inchangé depuis l'origine et un vaste ensemble d'architecture géorgienne adaptée au contexte caribéen a été préservé. À partir du port naturel de Saint-Georges et des collines alentour, une zone non aménagée s'est développée à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les bâtiments historiques de la partie non aménagée du quartier historique de Saint-Georges sont surtout construits en bois, dans un style caribéen typique. Le schéma urbain et les styles architecturaux du quartier historique de la ville présentent un mélange d'éléments culturels d'une valeur universelle exceptionnelle. Le quartier historique de Saint-Georges est inscrit sur la Liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO (CLT).

**9. La Commission nationale de Lettonie pour l'UNESCO**, avec le soutien de la **Commission nationale d'Estonie pour l'UNESCO** et de la **Commission nationale lituanienne pour l'UNESCO**, a demandé que l'Organisation s'associe au **50<sup>e</sup> anniversaire de la Célébration de chant et de danse des jeunes de l'école lettone**, en 2010. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire ; le descriptif s'y rapportant figure ci-après :

La **Célébration de chant et de danse des jeunes de l'école lettone** est un festival qui se tient à Riga, tous les 5 ans, depuis 1960. Il vise à perpétuer la tradition des célébrations de chants et danses baltes, qui a été proclamée chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité en 2003 et qui est inscrite, depuis novembre 2008, sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

La tradition des célébrations de chants et danses baltes est commune à tous les États baltes – Estonie, Lettonie et Lituanie. Son importance régionale souligne la responsabilité

commune de la perpétuation de cette tradition partagée. À cet égard, la Célébration de chant et de danse des jeunes de l'école lettone est un événement important pour la pérennité des célébrations de chants et danses baltes, témoignant de la vivacité des traditions de chant choral (CLT).

10. **La délégation permanente de la Thaïlande auprès de l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance d'Euah Suntornsanan, compositeur (1910-1981)**, en 2010. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

Compositeur et chef d'orchestre prolifique et talentueux, Euah Suntornsanan a fait œuvre de pionnier en introduisant la musique occidentale dans la culture populaire thaïlandaise. Dans les années 1940, il fonde le Suntaraporn, big band le plus renommé de Thaïlande. Il s'est produit de très nombreuses fois en Thaïlande, mais aussi dans d'autres pays de la région tels que la République démocratique populaire lao, le Cambodge ou la Chine. Par sa musique et ses chansons, il a contribué à la naissance d'une impulsion en faveur de la paix et de l'harmonie entre pays d'Asie du Sud-Est. La célébration du centenaire de sa naissance offrira sans doute une excellente occasion de promouvoir une meilleure compréhension de la contribution exceptionnelle qu'il a apportée grâce au langage universel de la musique (CLT).

11. **La délégation permanente de la Fédération de Russie auprès de l'UNESCO, la délégation permanente du Bélarus auprès de l'UNESCO et la délégation permanente de l'Ukraine auprès de l'UNESCO** ont demandé que l'Organisation s'associe au **500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Ivan Fyodorov, fondateur de l'impression au Bélarus, dans la Fédération de Russie et en Ukraine (1510-1583)**, en 2010. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

Ivan Fyodorov (1510-1583) est l'imprimeur le plus célèbre et l'un des pères fondateurs de l'impression russe et ukrainienne. Il est à l'origine de la première bible slave (la « Bible d'Ostroh » de 1580-1581), du premier livre russe (ou d'un autre pays slave de l'Est) (Bukvar, 1574), et des premiers index alphabétique des matières, calendrier et poème imprimés russes. C'était un artisan accompli dans de nombreux domaines et un homme d'une grande ouverture d'esprit et d'une grande ténacité. Il a largement contribué à promouvoir l'alphabétisation et l'unité de la confession orthodoxe orientale et a apporté un contenu, une conception et un savoir-faire de haut niveau à une profession essentielle (CLT).

### III. ACTION ATTENDUE DU CONSEIL EXÉCUTIF

12. Au terme de ses délibérations, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 182 EX/51,
2. Notant que les propositions des États membres énumérées ci-dessous ont été adressées au Directeur général tout en respectant les critères statutaires,
3. Encourage les États membres de toutes les régions à faire des propositions afin d'assurer une meilleure répartition géographique ainsi qu'un meilleur équilibre des genres ;

4. Recommande à la Conférence générale :

- (a) que l'UNESCO s'associe également en 2010-2011 aux célébrations suivantes :
- (1) 200<sup>e</sup> anniversaire de la création du Conservatoire de Prague (1811) (République tchèque) ;
  - (2) 50<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Patrice Emery Lumumba, figure emblématique du panafricanisme (1925-1961) (République démocratique du Congo) ;
  - (3) 300<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Saint-Georges (1710) (Grenade) ;
  - (4) 50<sup>e</sup> anniversaire de la Célébration de chant et de danse des jeunes de l'école lettone (1960) (Lettonie, avec le soutien de l'Estonie et de la Lituanie) ;
  - (5) 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance d'Euah Suntornsanan, compositeur (1910-1981) (Thaïlande) ;
  - (6) 500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance d'Ivan Fyodorov, fondateur de l'impression au Bélarus, dans la Fédération de Russie et en Ukraine (1510-1583) (Ukraine, avec le soutien de la Fédération de Russie et du Bélarus) ;
- (b) de prendre en considération le soutien de l'Azerbaïdjan et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, respectivement à l'association de l'UNESCO aux célébrations d'anniversaires suivantes et recommandées par la 181<sup>e</sup> session du Conseil exécutif (181 EX/Déc., 45) :
- (1) 750<sup>e</sup> anniversaire du début de la carrière de Khaje Nasîr-ud-Dîn Tûsî, scientifique (1201-1274) (République islamique d'Iran, **avec le soutien de l'Azerbaïdjan**) ;
  - (2) 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Mère Teresa (1910-1997) (Inde, **avec le soutien de l'ex-République yougoslave de Macédoine**) ;
- (c) que la liste des célébrations d'anniversaires auxquelles l'UNESCO est appelée à s'associer en 2010-2011 ainsi complétée en complément de celle retenue par la décision 181 EX/45, soit définitivement close, selon la procédure adoptée par la 159<sup>e</sup> session du Conseil exécutif (décision 159 EX/7.5) ;
- (d) qu'une éventuelle contribution de l'Organisation à ces célébrations soit fournie au titre du Programme de participation, selon les règles régissant ce programme.

## ANNEXE

### Composition du Comité intersectoriel pour l'examen des propositions

Le Comité intersectoriel créé au sein du Secrétariat pour examiner, conformément aux critères et procédures adoptés, la liste des propositions des États membres relatives aux célébrations d'anniversaires est composé comme suit (références : décision 159 EX/7.5 et document 159 EX/32) :

- (a) Un point focal de chaque secteur de programme
  - Secteur de l'éducation (ED)
  - Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)
  - Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)
  - Secteur de la culture (CLT)
  - Secteur de la communication et de l'information (CI)
  
- (b) Les services concernés du Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)
  
- (c) Un représentant des services centraux
  - Département Afrique (AFR)
  - Bureau de la planification stratégique (BSP)
  - Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC)
  - Bureau de l'information du public (BPI)
  - Secrétariat du Conseil exécutif (SCX)
  - Secrétariat de la Conférence générale (SCG)